

C.C.A.S – RONCQ

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le **COMPTE ADMINISTRATIF** de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir au nom de Monsieur le Maire-Président, vient clôturer les mouvements financiers qui se sont tenus durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les comptes de 2017 se soldent par un excédent global de **290 697,34 €** se répartissant comme suit.

- Section de Fonctionnement :
 - o Résultat de clôture de 2016 (reprise) + 99 787,49 €
 - o Résultat de clôture de 2017 + 37 335,13 €
 - EXCEDENT FINAL = + **137 122,62 €**

- Section d'Investissement :
 - o Résultat de clôture de 2016 (reprise) + 130 507,38 €
 - o Résultat de clôture de 2017 + 23 067,34 €
 - EXCEDENT FINAL = + **153 574,72 €**

Comme cela avait été relevé lors du vote du compte administratif de 2016, ces excédents de clôture et plus particulièrement le résultat final de la section d'investissement a encore augmenté. A ce sujet, une réflexion est actuellement menée sur le versement d'une subvention d'équipement à destination de la Maison de Retraite « La Colombe » en vue d'apporter une aide à l'achat d'équipements à destination des résidents. En temps voulu, nous serons certainement amenés à débattre sur ce sujet dès lors où ce dossier sera abouti sur le plan administratif.

Il vous est proposé maintenant d'examiner plus dans le détail chacune des deux composantes de notre compte administratif 2017.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de clôture de l'année 2017 s'élève à hauteur de **37 335,13 €**. Celui-ci résulte de l'écart entre les dépenses et les recettes ordinaires arrêtées comme suit :

- **DEPENSES** **351 052,90 €**
- **RECETTES** **388 388,03 €**

Lorsque l'on rajoute le résultat de clôture de 2016 (soit 99 787,49 €), l'excédent final est **137 122,62 €**

Les dépenses se répartissent entre mouvements réels pour un montant de **327 869,51 €** et des mouvements d'ordre (amortissements) de l'ordre de **23 067,34 €**

Les mouvements réels sont issus des chapitres ci-après :

- 011 - Charges à caractère général 214 156,87 €
- 012 - Charges de personnel 89 612,64 €
- 65 - Autres charges de gestion courante (subventions) 24 100,00 €
- 67 – Charges exceptionnelles 116,05 €

Plus précisément, le chapitre 011 dont le taux de réalisation est de **72,44 %** par rapport aux crédits votés, comprend :

- Art. 604 – Achats de prestations de service 130 154,34 €
 - o Sorties, banquets séniors ...
 - o Repas anciens (domicile et convivial)
(prestation externalisée depuis le 01.01.2017)
- Art. 60623 – Alimentation 1 582,47 €
 - o Boisson restaurant convivial
 - o – gâteaux maison de retraite
- Art. 6281 – Cotisations diverses 18 613,88 €
 - o Relais autonomie, assistance juridique...
- 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes
(aide aux familles aux revenus modestes : repas Scolaire, ALSH, AMIS) 45 140,04 €

Chapitre 012 – taux de réalisation **98,47 %**

Les charges de personnel s'élèvent à hauteur de **89 612,64 €**. Ces charges comprennent la rémunération des personnels ainsi que les cotisations patronales.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – les crédits ont été consommés à hauteur de **54 %**.

Elles comprennent :

- Les subventions versées aux associations :

Club du 3 ^{ème} âge Michelet	2 500 €
Club Fraternel du Blanc-Four	1 500 €
Bien vivre avec son diabète	2 000 €
Réconfort et sourire	1 500 €
Les Paralysés de France	500 €
Total	8 000 €

- Des aides au travers de chèques service : 16 000 €

Chapitre 67 -

- Art. 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) 116,05 €
Remboursement de repas à domicile
(Arrêt à la demande des familles)

Pour ce qui est des mouvements d'ordre, ceux-ci atteignent la somme de 23 067,34 € et sont relatifs à la dotation aux AMORTISSEMENTS (véhicule, équipements de bureau et informatique, subvention d'équipement versée...).

Quant aux recettes, qui s'élèvent à +/- **388 K€** elles résultent principalement :

- | | |
|--|------------|
| - Art. 706 – Repas servis aux Anciens | +/- 141 K€ |
| - Art. 7474 – Subvention municipale | 240 K€ |
| - Art. 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) et | |
| - Art.7718 – Autres produits exceptionnels | +/- 7 K€ |
| (Apurement de charges) | |

Il faut ici noter que le subventionnement municipal représente 63 % des recettes budgétaires.

Par ailleurs, il convient de rajouter le report de fonctionnement de l'année N-1 soit +/- 99 K€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

L'excédent de clôture 2017 est de 23 067,34 €. Si l'on rajoute la reprise du résultat de l'année N-1, l'excédent final s'élève à **153 574,72 €**.

- | | |
|--|---------------------|
| - DEPENSES | - |
| - RECETTES (liées aux amortissements) | 23 067,34 € |
| - Résultat reporté année N-1 | 130 507,38 € |

Les recettes sont issues de la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement) pour un montant de **23 067,34 €** et de la reprise du résultat reporté de l'année N-1.
